



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Agence Parcs Canada**  
**635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O., bureau 1300**  
**Calgary (Alberta) T2P3M3**  
**Télécopieur : 403-292-4475**

AMENDMENT / MODIFICATION

001

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Bureau 1300**  
**635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O.**  
**Calgary (Alberta) T2P3M3**

<b>Title-Sujet</b> Débroussaillage de la route 93 Sud Parcs nationaux Banff et Kootenay		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-15-5267/A		<b>Date:</b> 16 décembre 2015
<b>GETS Reference No. - No de reference de SEAG</b> PW-15-00710680		<b>Amendment No. - N° de la modif.</b> 001
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at - à</b> 14 h	<b>on - le</b> 18 décembre 2015	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HNR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Jen Maheu		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (403) 292-8502		<b>Fax No. - No de FAX:</b> (403) 292-4475
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b> See Herein - Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

<b>Vendor/Firm Name</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **Modification 01**

La présente modification vise à diffuser les réponses aux questions posées par d'éventuels soumissionnaires et à repousser la date de clôture pour l'envoi des soumissions.

### **1) DATE DE CLÔTURE**

La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-15-5267A (*Débroussaillage de la route 93 Sud – Parcs nationaux Banff et Kootenay*), qui avait été fixée au 17 décembre 2015, est repoussée au 18 décembre 2015 à 14 h, heure normale des Rocheuses (HNR).

### **2) QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES**

Q1 L'appel d'offres précise que l'entrepreneur est responsable des travaux de déneigement nécessaires à l'exécution du travail et à l'inspection et que cette responsabilité s'étend aux routes publiques.

R1 *Parcs Canada déneigera les routes pendant les mois d'hiver.*

Q2 L'entrepreneur doit-il enlever la neige sur les parcelles à débroussailler pour que toutes les souches soient de 75 mm de hauteur? Doit-il aussi se charger de déneiger la route 93 Sud dans les zones à débroussailler?

R2 *C'est à l'entrepreneur qu'il revient de déterminer la méthode de travail à employer. Tous les travaux devraient être terminés au plus tard à la date d'achèvement prévue au contrat. Parcs Canada déneigera les routes pendant les mois d'hiver.*

Q3 Quelle est la raison d'être de ce projet de débroussaillage de la route? Élimination du combustible? Protection des animaux?

R3 *Entretien de la route.*

Q4 La superficie des parcelles à débroussailler est indiquée en hectares, mais que faut-il débroussailler? Faut-il enlever tous les troncs d'une certaine dimension? Ou abattre tous les troncs morts et enlever les broussailles?

R4 *Veillez vous reporter à l'article 31 11 00.*

Q5 Quelle est la largeur de la bande de terrain à débroussailler – 20 m, 50 m, 100 m? Je présume qu'il faut débroussailler les deux côtés de la route?

R5 *Veillez vous reporter à l'article 31 11 00.*

Q6 Les travaux peuvent-ils être entrepris en tout temps, à condition d'être achevés le 15 juin? Les graines de graminées peuvent-elles être plantées en tout temps dans les six mois qui suivent l'achèvement des travaux de débroussaillage?

R6 *Veillez vous reporter à la partie 1.8 de l'article 01 11 00.*

Q7 Les débris de bois peuvent être mis en piles et brûlés ou réduits en copeaux. Est-il aussi possible d'en faire du paillis?

R7 *Veillez vous reporter à la partie 3.3 de l'article 31 11 00.*

Q8 Je possède une déchiqueteuse Fecon FTX 140. Il s'agit d'un excellent outil qui réduit les débris de bois en paillis. J'en ai déjà fait la démonstration au personnel de Parcs Canada. Pourrais-je l'utiliser? J'ai fait une démonstration dans un camping juste à l'extérieur de Lake Louise sur la route 1A l'automne dernier. Si vous le souhaitez, je peux vous fournir le nom de certains employés de Parcs Canada qui y ont assisté.

R8 *C'est à l'entrepreneur qu'il revient de déterminer le type d'équipement qui répond aux exigences énoncées dans le devis.*

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**